

PROCES VERBAL DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

Séance du 1^{er} mars 2016

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2015.
Point sur les situations en cours et nouvelles.
Bilan des actions menées suite aux remontées des DUERP dans les écoles ; compte-rendu du groupe de travail du mardi 15 décembre 2015.
Etat de la mise en place des DUERP dans le second degré.
DUERP : point sur l'application informatique.
Mise en place des registres SST et DGI.
Visite d'établissements.
Prévention des risques psycho-sociaux.
Calendriers : formation, visite avec l'ISST, groupes de travail
Questions diverses relevant du CHSCT-D.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

Monsieur Laurent LE MERCIER, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
Monsieur Jean-Pierre GAINAND, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Nicolas VILLACAMPA, FSU (Secrétaire du CHSCT-SD)
Monsieur Olivier MARATRAT, FSU
Madame Sonia LAJAUMONT, FSU
Madame Florence DELHOUME, FSU
Monsieur Romain BATISSOU, UNSA
Madame Stéphanie RIVOAL, UNSA
Monsieur Bernard TAULOU, UNSA

En qualité de membres suppléants :

Madame Laurence TESSEYRE, FSU

Monsieur Martial ROUX, FSU

Monsieur Philippe DUTHOIT, FSU

Madame Liliane RAYNAUD, FSU

Madame Viviane FLEYTOU, UNSA

En qualité d'experts :

Monsieur Nicolas LECLERC, Inspecteur Santé et Sécurité au travail, rectorat de l'académie de Limoges

Monsieur Frédéric FAUGERAS, Conseiller Académique de Prévention, rectorat de l'académie de Limoges

Madame Florence MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne

Madame Isabelle CIBERT, conseillère de prévention départementale, direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne.

Monsieur Jean-Pierre COUDENE, médecin de prévention, rectorat de l'académie de Limoges.

Madame Evelyne LAPORTE, chargée de mission, Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

La séance est ouverte à 14h00.

Monsieur l'inspecteur d'académie rappelle son attachement à cette instance, et l'importance des conditions de travail de tous les personnels pour un bon climat scolaire.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2015.

Le procès-verbal de la réunion du 3 novembre est approuvé à l'unanimité.

Monsieur VILLACAMPA demande, à nouveau, que les procès-verbaux soient transmis dans les délais impartis, et qu'ils soient transmis à la fois aux établissements et à chaque agent individuellement par le biais des messageries professionnelles. Il convient également d'être attentif à la date d'envoi des convocations, arrivées pendant les vacances dans les établissements.

Point sur les situations en cours et nouvelles.

Etablissement A :

Monsieur VILLACAMPA demande s'il y a eu des remontées de la part des collègues.

Evoquant l'agitation en décembre aux abords de l'établissement, Monsieur l'inspecteur d'académie indique avoir agi en lien avec la préfecture et les services de police.

Dans le dernier procès-verbal, Madame RIVOAL relève un problème de relations humaines.

A la suite de la remontée des déclarations d'incidents, Madame MORELLET a pris contact avec les personnels et les a accompagnés.

Monsieur DUTHOIT décrit la situation. Le climat continue de se dégrader. Les problèmes sont à la fois internes et externes. Des élèves se sentent autorisés à se plaindre des enseignants auprès du responsable de l'établissement. Plusieurs enseignants ont demandé à être examinés par le médecin de prévention. Il insiste sur l'indispensable solidarité du chef d'établissement avec les personnels enseignants, vis-à-vis des élèves.

Les relations professionnelles du chef d'établissement avec les personnels doivent être améliorées au plus vite. L'inquiétude est de plus en plus grande : les élèves menacent les professeurs, ils peuvent aussi s'en prendre à eux physiquement.

L'inspecteur d'académie évoque la complexité de cet établissement; le contexte est difficile.

Pour Monsieur DUTHOIT, le plus important en l'état de la situation est l'amélioration des conditions de travail de ses collègues, et il y a urgence !

Pour Monsieur l'inspecteur d'académie, ce qui est important, c'est que tout le monde travaille dans un climat serein, c'est la vie scolaire, et les moyens y sont.

Monsieur DUTHOIT demande ce qu'il en est de la resectorisation de cet établissement.

Monsieur l'inspecteur d'académie indique qu'il n'y aura pas de resectorisation dans l'immédiat.

Monsieur VILLACAMPA rappelle que plusieurs personnes y travaillant sont venues rencontrer le Docteur CONCHARD, signe d'un profond malaise. Des collègues venant de départements de la banlieue parisienne trouvent même leurs conditions de travail pires dans cet établissement.

Pour Monsieur l'inspecteur d'académie, la problématique des relations humaines n'est pas la même en région parisienne et ici. Il rappelle que les inspecteurs, Monsieur LECLERC, Madame MORELLET, les docteurs CONCHARD et COUDENE sont intervenus dans cet établissement.

- Etablissement B :

Monsieur l'inspecteur d'académie est informé de la situation. Il s'agit pour lui d'une problématique interpersonnelle entre deux personnels de l'établissement. Un inspecteur y est déjà allé deux fois. Il va laisser une feuille de route aux personnels concernés, et reviendra voir l'évolution de la situation.

- Etablissement C:

Monsieur VILLACAMPA souligne les retours très positifs, suite aux interventions de l'inspecteur de la circonscription, et de Monsieur LECLERC. La mairie et l'école ont renoué des relations « normales ».

Monsieur LECLERC indique être allé sur les lieux à la demande de l'inspecteur de circonscription, lequel avait très bien préparé la visite. Une solution a été trouvée, à la satisfaction de tous.

- Etablissement D:

Monsieur VILLACAMPA estime que les conditions de travail dans cet établissement sont préoccupantes et posent des problèmes de sécurité. Le directeur a envoyé un message à son inspecteur, message resté sans réponse.

Monsieur VILLACAMPA indique qu'il avait envoyé un mail à Monsieur LECLERC et à Monsieur FAUGERAS proposant une consultation en amont des services de la collectivité territoriale de rattachement, qui prévoit des réfections, voire des constructions de locaux. Il précise que les enseignants ne souhaitent pas créer de conflit avec la collectivité territoriale, et que toutes les précautions doivent être prises.

Pour Monsieur LECLERC, il convient d'abord que l'assistant de prévention, l'inspecteur de circonscription et la conseillère de prévention gèrent l'affaire dans un premier temps.

Monsieur l'inspecteur d'académie demande à Madame CIBERT de coordonner la visite sur place, et de faire retour.

- Etablissement E :

Madame MORELLET a rencontré les enseignants. Les échanges ont été fructueux. La situation a été revue avec l'inspecteur concerné.

Monsieur l'inspecteur d'académie est satisfait de constater une évolution positive.

Madame RIVOAL confirme que la situation a été bien gérée. Cet exemple montre qu'une réaction rapide permet de parvenir à un résultat tout à fait satisfaisant.

- Etablissement F :

Monsieur VILLACAMPA a été destinataire d'une fiche d'incident. Un élève relevant d'une structure spécialisée est accueilli dans cet établissement ; cet accueil pose de multiples problèmes. Cette situation pose la question plus générale de tous les élèves qui, relevant de structures particulières, faute de places, sont intégrés en milieu ordinaire. Il faut apporter des solutions : augmenter le nombre de places en établissements spécialisés ? Mettre une aide ?

Pour Monsieur l'inspecteur d'académie, quand un élève est scolarisé, c'est que les acteurs se sont mis d'accord pour qu'il puisse l'être.

Madame MORELLET précise que cet élève est suivi depuis longtemps par l'assistante sociale. Un auxiliaire de vie scolaire l'accompagne. Des aménagements d'emploi du temps ont été mis en place.

Monsieur VILLACAMPA relève l'expression employée par le directeur de l'établissement : il a le sentiment que l'enfant a été « parachuté ».

Madame MORELLET et Madame LALLEMANT (conseillère technique de service social) ont contacté plusieurs fois le directeur.

Monsieur l'inspecteur d'académie demande à Madame MORELLET une évaluation de la situation avec l'inspecteur ASH et l'inspecteur de la circonscription.

Madame RIVOAL relève que lors du CDEN, le manque de places dans les établissements spécialisés a été évoqué ; au CHSCT, remontent les problèmes liés à cet état de fait.

Pour Madame RAYNAUD, il s'agit de situations ingérables. Il faut permettre aux enseignants et aux autres élèves de travailler normalement.

Monsieur l'inspecteur d'académie rappelle qu'il doit se conformer aux décisions d'inclusion ; si l'inclusion est décidée, il doit la mettre en œuvre avec les moyens dont il dispose.

Favorable à la politique d'inclusion, Monsieur DUTHOIT évoque toutefois le risque de réactions de la part des autres usagers de l'école.

Madame RIVOAL insiste sur la nécessité de demander l'ouverture de places supplémentaires dans les établissements spécialisés.

- Etablissement G :

Madame RAYNAUD fait état d'un courrier envoyé par un enseignant, concernant l'inspection.

Monsieur VILLACAMPA ajoute qu'il ne s'agit pas d'un cas individuel, comme en témoignent les remontées des DUERP sur les conditions de l'inspection.

Madame RIVOAL note qu'on revient au sujet des relations avec la hiérarchie, aux problèmes liés à l'inspection. Plusieurs appels, sur d'autres situations, ont été reçus par les représentants du personnel.

Monsieur l'inspecteur d'académie demande à Madame MORELLET de recevoir l'enseignant. Il est hors de question de remettre en cause en CHSCT la légitimité des commissions de recrutement.

Monsieur l'inspecteur d'académie dit avoir été informé du refus de l'enseignant d'être inspecté et de la réalisation d'une inspection sur pièces.

Monsieur VILLACAMPA précise que l'enseignant demande, soit à être inspecté par un autre inspecteur, soit une inspection sur pièces en sa présence.

- Etablissement H:

Monsieur VILLACAMPA a été alerté par les représentants du personnel de cet établissement sur la présence de rats, mais aussi et surtout sur l'absence des registres « Santé Sécurité au Travail ».

Monsieur LECLERC précise qu'ils relèvent d'un CHSCT spécifique ou d'un comité technique.

Monsieur FAUGERAS précise que ces documents doivent être mis en place car inexistant à ce jour.

Mise en place des registres SST et DGI.

Monsieur LECLERC présente les résultats constatés sur 16 écoles inspectées :

- 63% ont mis en place leur registre santé et sécurité au travail (registre SST)
- 37% ne l'ont pas mis en place.

Madame CIBERT indique que les assistants de prévention vont aborder ce thème lors des prochaines réunions avec les directeurs.

Monsieur VILLACAMPA relève qu'il s'agit de résultats très partiels, dans la mesure où ils concernent seulement 16 écoles.

Pour autant, Monsieur LECLERC souligne une évolution très positive de la mise en place de ces registres sur les trois dernières années.

Mise en place des registres « danger grave et imminent » (registre DGI):

- 44% des écoles inspectées ont mis ce registre en place.
- 56% ne l'ont pas mis en place.

Bilan des actions menées suite aux remontées des DUERP dans les écoles : compte-rendu du groupe de travail du mardi 15 décembre 2015.

Monsieur l'inspecteur d'académie ne valide pas la démarche initiée à la suite de l'examen des remontées de DUERP dans les écoles. Concernant les inspections, un protocole écrit va être présenté en CAPD aux représentants des personnels. Le travail en groupe peut continuer, mais au regard du protocole établi par l'administration. En cas de non-respect du protocole par les inspecteurs, Monsieur l'inspecteur d'académie interviendrait.

Monsieur VILLACAMPA précise qu'il s'agissait juste de rencontrer les inspecteurs pour en parler sereinement. Le problème principal, c'est le manque de soutien de l'administration.

Monsieur l'inspecteur d'académie rappelle qu'il existe un référentiel métier pour chaque catégorie de personnel. On ne va pas remettre en cause ces référentiels. Par ailleurs, il existe déjà un protocole de remontée d'incidents, ainsi qu'une convention départementale pour la prévention et le traitement de la sécurité en milieu scolaire.

Madame RIVOAL confirme qu'il ne s'agit pas du tout de remettre en cause ce qui existe actuellement ; il s'agit simplement d'en discuter pour apporter des améliorations.

Monsieur DUTHOIT précise que des recommandations d'ordre général auraient pu être données, comme par exemple éviter la situation du « présumé coupable », qui concerne souvent les enseignants.

Monsieur l'inspecteur d'académie indique recevoir des courriers de parents. Dans un premier temps, des informations sont demandées au chef d'établissement. Ensuite, dans 10% des cas, l'expertise de l'IA-IPR va être requise. Dans tous les autres cas, il est répondu aux parents que l'enseignant était parfaitement dans son rôle. Il est donc inexact de dire que l'enseignant est, a priori, « présumé coupable ».

Pour Madame RIVOAL, le protocole proposé n'était pas un document ferme et définitif ; il devait servir de base à la discussion.

Monsieur l'inspecteur d'académie souhaite que le travail soit poursuivi, en s'appuyant sur les documents déjà existants (protocole d'inspection, protocole de remontée des incidents, convention départementale pour la prévention et le traitement de la sécurité en milieu scolaire...); les

interlocuteurs seront, d'une part Monsieur BUSTREAU pour le dossier « inspection », d'autre part Monsieur GIRAUD pour la problématique de la gestion des incidents.

Madame CIBERT doit quitter la réunion.

Etat de la mise en place des DUERP dans le second degré.

Une enquête portant sur la réalisation des DUERP dans le second degré a été menée au mois d'octobre. Les résultats sont les suivants :

- 58% des collèges de Haute-Vienne ont réalisé leur DUERP (45% au niveau académique)
- 54% des lycées de Haute-Vienne ont réalisé leur DUERP (58% au niveau académique)

Monsieur VILLACAMPA souhaite apporter des réserves : certains DUERP, réalisés il y a quelque temps, ne comportent pas d'éléments relatifs aux risques psycho-sociaux. D'autres ont été réalisés par des entreprises privées, ce qui ne correspond pas à l'esprit des textes qui demandent l'implication des agents dans la rédaction des documents uniques. Il demande quelle est la personne qui procédera à la synthèse des DUERP du second degré.

Monsieur LECLERC précise que les EPLE n'ayant pas encore rédigé leur DUERP se sont engagés sur une date de retour.

Monsieur l'inspecteur d'académie demande à Monsieur le secrétaire général de recevoir Madame CIBERT pour lui confier ce travail dans le cadre de sa lettre de mission. Il rappelle qu'un poste et demi de conseiller pédagogique EPS est créé à la rentrée prochaine.

Monsieur FAUGERAS ajoute que la mise en place de l'application informatique « DUERP » facilitera le travail de synthèse.

Soulignant que le travail de rédaction du DUERP dans un EPLE représente une tâche colossale, Monsieur DUTHOIT demande quelles facilités seront données pour que le chef d'établissement et les enseignants puissent y consacrer du temps.

Monsieur FAUGERAS rappelle que des rencontres ont eu lieu entre les lycées et le conseil régional en avril dernier. A cette occasion, les bases ont été données pour travailler sur les DUERP. Fin avril 2016, des formations académiques sont programmées à l'attention des principaux de collège, en partenariat avec les Conseils départementaux de rattachement ; est prévue la présentation de la nouvelle application.

Madame LAJAUMONT intervient pour préciser que cela ne fait pas partie de ses missions et va donc occasionner une charge de travail supplémentaire. Cela ne peut se faire qu'en lui demandant son avis et si elle accepte de voir quelles missions supprimer afin de lui préserver de bonnes conditions de travail.

DUERP : point sur l'application informatique.

Monsieur FAUGERAS précise que l'expérimentation de cette application va commencer à la fin du mois de mars. Cette expérimentation va concerner le collège Ronsard, le collège de Nantiat, la DSDEN de la Haute-Vienne et l'école d'Aixe-sur-Vienne.

Monsieur VILLACAMPA demande une présentation de l'application.

Visite d'établissements

Monsieur VILLACAMPA propose que les membres du CHSCT effectuent une visite dans une école située en REP. Le thème retenu : « Observation des conditions de travail dans une école de REP ».

Participeront à cette visite :

- Monsieur VILLACAMPA, secrétaire du CHSCTD
- Madame RAYNAUD (FSU)
- Madame TESSEYRE (FSU)
- Madame RIVOAL (UNSA)
- Monsieur GAINAND, secrétaire général de la DSDEN de la Haute-Vienne
- Madame CIBERT, conseillère départementale de prévention
- Madame MORELLET, conseillère technique de service social en faveur des personnels

Cette visite est prévue le mardi 10 mai.

Une seconde visite est prévue, au mois d'octobre, dans un lycée professionnel.

Thème retenu : « Observation des relations entre les différents personnels en lycée professionnel ».

Prévention des risques psycho-sociaux.

L'académie de Limoges est engagée dans une démarche de prévention des risques psycho-sociaux ; elle est accompagnée dans cette démarche par l'ARACT du Limousin. Madame LAPORTE, chargée de mission à l'ARACT présente un point d'étape.

Les formations aux risques psycho-sociaux ont débuté. Les premières journées ont concerné les représentants des personnels aux CHSCT ; les suivantes vont concerner les membres de l'administration.

Des espaces de discussion sur le métier d'enseignant vont être organisés dans un premier temps. Plusieurs groupes sont prévus, correspondant à la typologie des écoles (écoles de 1 à 4 classes, écoles de 5 à 8 classes...). Un appel à candidature sera lancé.

Madame RIVOAL demande si ces réunions auront lieu sur le temps de travail.

Madame LAPORTE répond par l'affirmative.

Monsieur VILLACAMPA insiste sur la nécessité d'assurer le remplacement des collègues (dans le 1^{er} degré notamment) qui participeront à ces échanges.

Monsieur FAUGERAS indique que les modalités d'organisation de ces rencontres seront précisées lors du prochain comité de pilotage, prévu le 18 mars.

Madame RAYNAUD estime qu'il serait intéressant de pouvoir écouter des enseignants concernés par la scolarisation d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

Madame RIVOAL regrette que l'appel à candidature n'ait pas été lancé lors de l'envoi du courrier du recteur à l'ensemble des personnels au mois de janvier, relatif au projet de prévention des risques psycho-sociaux engagé dans l'académie. Il conviendra de s'assurer que tous les groupes sont bien représentatifs.

Calendriers : formation, visite avec l'ISST, groupes de travail

Monsieur VILLACAMPA indique que la troisième journée de formation des représentants des personnels aux risques psycho-sociaux est prévue le 24 mars. Il souhaite que les membres du CHSCT puissent suivre Monsieur LECLERC lors d'une de ses visites.

Monsieur VILLACAMPA propose également que des groupes de travail soient réunis, sur différents sujets :

- Nouvelle maquette de DUERP ;
- Tenue des registres obligatoires ;
- Radon.

Madame RIVOAL souligne que la situation de l'école de Saint-Symphorien-sur-Couze, au regard de la présence de radon, a bien été gérée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Toutefois, les enseignants n'ont pas reçu de courrier. Elle signale le cas d'une autre commune : la mairie a fait procéder à des analyses sur le radon, mais n'a pas communiqué les résultats.

Monsieur LECLERC confirme que les résultats doivent être communiqués aux écoles (cf. courrier du recteur adressé aux maires en janvier 2015).

Monsieur COUDENE précise qu'il est très difficile d'évaluer les risques encourus du fait de la présence de radon. Il convient de mener des enquêtes très précises, très complexes. De nombreux éléments doivent être connus (durée d'exposition, hygiène de vie, pathologies particulières...).

Questions diverses relevant du CHSCT-D.

Monsieur VILLACAMPA propose de soumettre plusieurs avis au vote des membres du CHSCT :

Avis N° 1 (Temps partiels)

Considérant que les personnels demandent des temps partiels pour permettre un équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle, quel qu'en soit le motif (santé, fatigue liée aux difficultés croissantes du métier, fatigue liée à une gestion difficile de fin de carrière en lien avec le recul de l'âge de départ à la retraite, raisons familiales, choix de vie ...) le CHSCT demande que tous les temps partiels demandés soient accordés.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE: 0

Avis N° 2 (Formation initiale des PE)

Considérant que l'affectation en stage à ½ temps hebdomadaire dans deux classes différentes, couplé à un emploi du temps plus que chargé à l'ESPE crée de la difficulté au travail pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires, le CHSCT de Haute-Vienne demande le retour à une formation initiale en responsabilité de type stage filé d'un jour (et demi) hebdomadaire dans une seule classe et stages massés sur d'autres classes.

POUR : 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE: 0

Avis N° 3 (Procédure de recrutement des postes à profil)

La procédure d'affectation sur des postes à profil génère de la souffrance par incompréhension et sentiment d'injustice. Le CHSCTD recommande que cette procédure s'appuie exclusivement sur des critères objectifs de carrière et qualifications.

POUR: 7 (4 FSU et 3 UNSA) ABSTENTIONS : 0 CONTRE: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire du comité

L'inspecteur d'académie

Nicolas VILLACAMPA

Laurent LE MERCIER